

Textes de référence :

- **Circulaire n° 2001-167 du 5-9-2001** relative aux modalités de mise en œuvre de l'enseignement bilingue à parité horaire

CADRE GÉNÉRAL

L'enseignement de la langue régionale dispensé sous la forme bilingue à parité horaire contribue au développement des capacités intellectuelles, linguistiques et culturelles. Tout en permettant la transmission des langues régionales, il conforte l'apprentissage du français et prépare les élèves à l'apprentissage d'autres langues.

Son objectif premier est de permettre aux élèves, par une pratique plus intensive de la langue régionale au travers d'un horaire renforcé et d'un enseignement dans la langue régionale, d'atteindre un niveau de communication et d'expression orale et écrite plus performant, et de s'ouvrir aux divers aspects des réalités culturelles véhiculées par cette langue.

MISSIONS PRINCIPALES

- Faire partie intégrante de l'équipe pédagogique pour ce qui concerne les choix liés au fonctionnement de la classe bilingue et l'intégration de l'enseignement bilingue au projet d'école.
- Enseigner en occitan : développer l'apprentissage de la langue et de la culture occitane par un enseignement bilingue à parité horaire (12 heures hebdomadaires en français / 12 heures en occitan).
- Contribuer à la mise en place d'une continuité des enseignements et des apprentissages au sein de l'école maternelle et avec l'école élémentaire, en élaborant et mettant en œuvre, de manière conjointe et cohérente, des actions de continuité pédagogique (liaisons inter-cycles, projets d'école, projets communs,...) et des outils (livret scolaire, protocoles d'évaluation, portfolio...).
- Contribuer à l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles.
- Contribuer au développement de relations avec les divers partenaires de l'école (parents d'élèves, associations, collectivités territoriales,...) s'agissant de l'enseignement de la LVR occitane.
- Aider l'école à mettre en place des projets pédagogiques en lien avec les langues (dans le cadre du projet d'école, des échanges internationaux, de l'enseignement de l'éveil à la diversité linguistique...)
- Participer à l'organisation d'événements spécifiques pour valoriser la filière bilingue

IMPLANTATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE

- Mi- temps Ecole maternelle Guynemer – Place Guynemer, 09200 St-Girons
- Mi- temps Ecole primaire Fanny Reich - Route Miguet - 09190 - St-Lizier

CONNAISSANCES ET COMPETENCES ATTENDUES

L'enseignant, titulaire de l'habilitation définitive en occitan ou issu du concours spécial langue régionale occitan devra faire preuve de :

- ➔ Compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires, et particulièrement dans celui de l'enseignement des langues vivantes régionales ;
- ➔ Solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation,...) ;
- ➔ Réelles capacités de communication, d'animation et de coopération ;
- ➔ Maîtrise de l'outil informatique et capacités d'initiatives et d'innovation ;
- ➔ Capacité à travailler en équipe ;
- ➔ Capacité à communiquer et à travailler avec les familles.

CONDITIONS REQUISES	
Diplômes requis	Poste ouvert aux enseignants du premier degré : <ul style="list-style-type: none"> • Issus du concours spécial langue régionale « occitan » • Titulaires de l'habilitation bilingue définitive en occitan
CONDITIONS DE RECRUTEMENT	
Après vérification des conditions d'accès au poste (compétences et/ou qualifications requises) le recrutement se fait par une commission qui émettra un avis sur chaque candidature conformément à la circulaire du mouvement.	
CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'ENTRETIEN	
<p>La commission sera composée, à titre indicatif, du directeur académique ou de son représentant, de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la mission LVER, de la conseillère pédagogique départementale LVER, et émettra un avis puis un classement des candidats.</p> <p>En appui des critères d'évaluation des compétences du candidat, l'appréciation finale prendra en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Son parcours professionnel et les modalités de mise en œuvre de l'enseignement bilingue Occitan - La préparation de l'entretien, la capacité à écouter le jury, à reformuler les demandes et répondre de manière adaptée. 	
CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU CANDIDAT	
Dans le domaine de la connaissance du système éducatif en rapport avec le poste sollicité <ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissances des textes relatifs aux modalités de mise en œuvre de l'enseignement bilingue à parité horaire 	
Dans le domaine pédagogique <ul style="list-style-type: none"> ✓ Compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires, et particulièrement dans celui de l'enseignement des langues vivantes régionales ✓ Connaissances des partenaires de l'école s'agissant de l'enseignement de la LVR occitane. ✓ Capacité à mettre en place des projets pédagogiques en lien avec les langues (dans le cadre du projet d'école, des échanges internationaux, de l'enseignement de l'éveil à la diversité linguistique...) 	
Dans le domaine relationnel et de la posture professionnelle <ul style="list-style-type: none"> ✓ Qualité de l'expression ✓ Aptitude à la communication et capacités d'écoute ✓ Sens des responsabilités et de l'initiative ✓ Capacités à travailler en équipe 	

Personne en charge du dossier : IEN-ASH chargé de la mission LVER : ienfoixv@ac-toulouse.fr